



COMMUNIQUÉ DE PRESSE SAMU-URGENCES DE FRANCE

22 juillet 2015

Samu-Urgences de France satisfait mais vigilant !

Samu-Urgences de France note avec satisfaction la publication de l'instruction relative au référentiel national de gestion du temps de travail applicable dans les structures de médecine d'urgence, instruction qui fait suite à la circulaire du 22 décembre dernier.

Ce texte, issu d'un travail constructif entre le Ministère de la Santé, les syndicats d'urgentistes et les intersyndicales de médecins hospitaliers marque une avancée sociale majeure pour les médecins urgentistes :

- La reconnaissance d'un travail « non posté », demandée depuis longtemps, est primordiale afin que l'exercice des urgentistes soit comparable à celui des autres spécialités médicales.
- La limitation à 39 heures hebdomadaires de travail posté est un élément essentiel à la qualité et la sécurité des soins ainsi qu'à l'attractivité de la médecine d'urgence.
- La promotion de l'organisation territoriale des structures de médecine d'urgence marque une véritable « révolution culturelle » dans l'exercice médical et nous prépare à répondre aux défis futurs liés, entre autres, à la démographie médicale et à l'évolution des pratiques professionnelles.

Samu-Urgences de France regrette cependant que l'enquête demandée sur la réalité des effectifs actuels de médecins urgentistes n'ait pu être conduite par le ministère de la santé. Seule cette enquête permettra d'évaluer clairement les délais de mise en application de la limitation effective du temps de travail posté.

Par ailleurs, Samu-Urgences de France restera vigilant afin que l'organisation territoriale soit conduite sur la base de projets médicaux cohérents et non sur des considérations purement comptables

Docteur François BRAUN
Président de Samu-Urgences de France
Tel : 06-80-32-28-29